



Fiche auditeur

Biosécurité : pourquoi améliorer le niveau de protection des élevages ?

Version : mars 2022

La peste porcine africaine

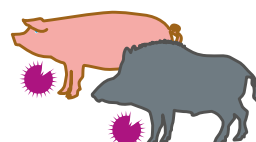
Peut-on éviter la PPA ?

OUI ! Seules mesures de protection : biosécurité en élevage et dans les transports.



- Virus très résistant : plusieurs mois dans l'environnement

- Maladie animale qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers



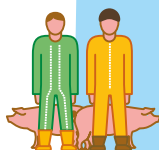
- Maladie non transmissible à l'homme.
Aucun danger pour l'Homme, ni par contact, ni par consommation de viande.

- Des conséquences très graves :



Pour l'éleveur touché par la PPA :

- Très fortes mortalités des suidés (95% jusqu'à 100%)
- Dépeuplement de l'élevage et arrêt durable de l'activité
- Conséquences psychologiques
- Pertes économiques



Pour les éleveurs voisins

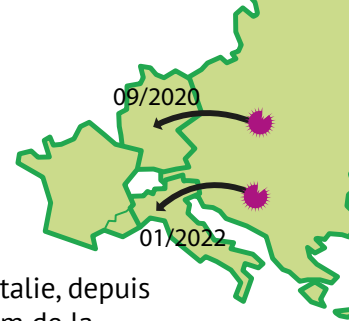
- Blocage des mouvements de porcins : difficultés de conduite d'élevage et perte de débouchés
- Pertes économiques
- Dépeuplement préventif dans les élevages avec un faible niveau de biosécurité

Dans l'ensemble de la zone infectée : restriction d'accès et d'activités dans certaines zones (exploitation forestière, randonnée, chasse et dépopulation de sangliers...)

Au niveau national

- Marchés internes saturés, chutes durables des cours (-15% au moins)
- Perte du statut indemne de la France : fermeture de marchés à l'export sur le long terme (estimés à 364 millions par an pour la France).

Contexte épidémiologique



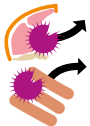
La maladie progresse vers l'Ouest. Elle touche l'Allemagne depuis septembre 2020. En Italie, depuis janvier 2022, des sangliers sauvages ont été trouvés positifs à la PPA, à moins de 100 km de la frontière française.

La PPA est une menace durable pour les élevages français. L'exemple de l'Italie montre qu'elle peut toucher à tout moment n'importe quelle zone indemne, d'où l'importance que l'ensemble des éleveurs prenne des mesures de protection de leurs animaux.

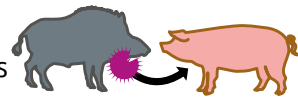


Des informations épidémiologiques actualisées sont disponibles sur le site internet de veille sanitaire internationale de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale : <https://www.plateforme-esa.fr/page/thematique-peste-porcine-africaine>

Sources de contamination de l'élevage



- par contact direct ou indirect entre des sangliers sauvages infectés ou leur environnement et des porcs d'élevage ;
- par ingestion par les porcs de produits issus de viande de porcs contaminés (y compris la charcuterie)
- par contact avec des personnes, véhicules, matériels contaminés.



Sources possibles de contamination pour la France :

- Propagation de proche en proche via des déplacements de sangliers depuis l'Italie,
- Transport du virus par les activités humaines: véhicules, aliments, matériels contaminés, ...

La biologie du sanglier :

Le sanglier est un animal dont l'activité est principalement nocturne, le passage de sangliers près d'un élevage peut passer inaperçu.

Les contacts entre porcs et sangliers dans les élevages porcins se produisent essentiellement quand les mâles solitaires recherchent des femelles pour se reproduire. Les sangliers peuvent être attirés par les élevages pour des raisons alimentaires, à certains moments de l'année où il existe une pénurie de ressources alimentaires dans le milieu naturel.

Les risques d'intrusion de sangliers dans les élevages sont plus importants en proximité de forêt ou de zones boisées.



Plusieurs autres maladies graves peuvent être transmises par les sangliers aux porcs domestiques :

- Maladie d'Aujeszky,
- Brucellose porcine,
- Trichinellose,
- Peste porcine classique, ...

Dans le cadre de la visite biosécurité, le rôle de l'auditeur auprès de l'éleveur est de :

- Conseiller/accompagner les éleveurs (ou détenteurs) pour améliorer la biosécurité des élevages vis-à-vis du risque PPA
- Orienter l'éleveur vers les acteurs qui vont pouvoir accompagner l'éleveur dans cette démarche
- Évaluer les mesures de protection de l'élevage

Au vu du risque lié à l'Italie, une démarche d'accompagnement des éleveurs/détenteurs est mise en place collectivement par l'ensemble des acteurs privés et publics. Cette démarche vise à les aider à améliorer la biosécurité de leur élevage. Elle est déployée auprès de l'ensemble des détenteurs de porcs des départements 04, 05, 06 et 83, les plus proches des territoires infectés en Italie.

Point d'attention :

- Les réponses aux questions posées lors de l'audit sont partagées avec l'administration.
- Un accompagnement est prévu pour permettre aux éleveurs d'aboutir à une bonne protection de leurs élevages, conforme à la réglementation.
- La DDecPP pourra intervenir en cas de défaut de volonté de l'éleveur/détenteur de protéger son élevage.

Cadrage de l'évaluation

L'évaluation est ciblée principalement sur les facteurs de risques liés à des contacts directs ou indirects entre les porcs hébergés et les sangliers. Seront donc évalués, les risques de contamination :

- par **intrusion ou contact de porcs avec un sanglier sauvage**
- par **d'autres animaux domestiques**
- de **l'aliment par un sanglier sauvage**
- de **la litière par un sanglier sauvage**
- par **les intervenants** (éleveur et autres)



En outre, une attention particulière est portée sur :

- Le respect de l'interdiction de nourriture à partir de déchets de cuisine et de table
- La connaissance des bonnes pratiques par l'éleveur (formation obligatoire à la biosécurité pour les éleveurs commerciaux)

Dans le cas d'audits Pig Connect ou d'inspections officielles, si l'évaluation portée sur ces points prioritaires se révèle favorable, l'évaluateur peut poursuivre l'évaluation des autres points d'audits ou de contrôle.

Contenu du « kit auditeur »

- ☐ Fiche Biosécurité : **pourquoi protéger mon élevage**
- ☐ Fiche **Contacts**
- ☐ Fiche « **Procédure** » d'évaluation/accompagnement récapitulant l'ensemble des actions à faire lors de la visite : rappel du contexte PPA et de la démarche de l'accompagnement mis en place, documents à donner.
- ☐ Fiche **rappel Biosécurité** (adaptée au contexte de l'exploitation : commerciaux ou non commerciaux)
→ Disponible <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>
- ☐ Fiche **Vigilance** → Disponible <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>
- ☐ Fiche **Transports** → Disponible <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>
- ☐ Fiche **synthétique Clôtures plein-air**
- ☐ Fiche **Mesures de biosécurité pour les détenteurs particuliers**
- ☐ Lien vers les **fiches pratiques de biosécurité de l'Ifip** : <http://biosecurite.ifip.asso.fr/>